



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0061**

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Appel à projets Covid-19 - Attribution de subventions pour 10 projets de solidarité internationale en lien avec le Covid-19

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0061**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Appel à projets Covid-19 - Attribution de subventions pour 10 projets de solidarité internationale en lien avec le Covid-19**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

En réaction à la pandémie de Covid-19 qui touche le monde entier, le fonds eau a souhaité s'associer aux efforts des associations dans la lutte contre cette pandémie dans leurs territoires d'action. Ainsi, le fonds eau a ouvert en Mai 2020 un appel à projets spécial Covid-19 auprès des associations déjà partenaires.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 10 projets en lien avec la Covid-19 décrits ci-dessous.

1° - Attribution d'une subvention à l'association Amitié et développement pour le projet "Covid-19 Burkina Tenkodogo" au Burkina Faso

L'association Amitié et développement intervient depuis 45 ans au Burkina Faso en particulier en matière d'eau potable et d'assainissement. L'action de l'association couvre l'ensemble du Burkina Faso, pays dans lequel elle a construit, année après année, un réseau lui permettant d'aider les populations les plus défavorisées. Ses domaines d'intervention sont multiples, ils couvrent l'éducation, l'alphabetisation, la santé, l'agriculture, la promotion sociale des femmes et l'eau. Pour la mise en œuvre de ses actions, l'association s'appuie sur l'association burkinabè Orcades Caritas Fada.

L'épidémie de Covid-19 survient au Burkina Faso dans un pays notoirement sous-équipé dans le domaine de l'accès à l'eau, ce qui réduit l'efficacité des mesures de protection habituelles dans ce type d'épidémie. Toutes les mesures qui sensibilisent la population à la Covid-19 et qui facilitent le lavage des mains par un accès facile et proche des habitants contribuent donc de manière efficace aux actions prises pour éviter l'extension de l'épidémie.

Le projet comporte 2 volets : le 1^{er} volet consiste à installer une fontaine publique à un point de passage stratégique du village de Sassem au Burkina Faso en installant un château d'eau alimenté en solaire et relié à un forage de 9 m³ avec une adduction partant du château d'eau vers la fontaine publique. Le 2nd volet consiste à sensibiliser les villageois aux protections à prendre contre la Covid-19 et de manière plus générale sur l'hygiène à respecter en liaison avec l'utilisation de l'eau avec une formation spécifique pour 2 écoles et un centre de santé. Ce projet bénéficiera à 7 000 personnes.

Le projet est évalué à 64 330 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 51 450 €

La contribution demandée à la Métropole est de 25 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 26 450 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

2° - Attribution d'une subvention à l'association Kynarou pour le projet "Stop Covid" - Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'hygiène en milieu scolaire en riposte à la Covid-19 dans la ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso

Kynarou est une association de développement qui travaille dans le secteur de l'accès aux services essentiels, principalement l'eau et l'assainissement. Elle a été créée en 2004, à la suite d'une 1^{ère} mission humanitaire en Inde. En 2016, après 13 ans d'expérience en Inde, et plus de 50 projets, l'association a décidé de développer ses actions au Burkina Faso afin de continuer à répliquer ses projets dans des zones en besoin.

Face à la Covid-19, le gouvernement burkinabè a pris des mesures pour limiter la propagation de la pandémie dans le pays, y compris en milieu scolaire. Malheureusement, avec des effectifs parfois pléthoriques, les établissements scolaires sont sous-équipés pour appliquer de manière efficace les mesures barrières. La fin de l'année scolaire 2019-2020 a dû être actée pour les classes intermédiaires. Parmi les grandes insuffisances notées face à la Covid-19 dans les écoles, figurent les difficiles conditions d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement, pourtant indispensables dans la riposte.

Le projet est un microprojet d'urgence en appui au monde éducatif dans la ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Dans une perspective de prévention de la Covid-19 et des maladies liées à l'eau, l'assainissement, l'hygiène en milieu scolaire, il vise l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'hygiène dans 3 écoles situées en milieu péri-urbain. Il comporte 2 volets : infrastructures et renforcement de capacités des élèves et enseignants. 2 580 élèves et une cinquantaine d'enseignants bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 79 908 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 63 900 €

La contribution demandée à la Métropole est de 19 750 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportant 44 150 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

3° - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet "Les mesures-barrières préventives de la Covid-19" au Cambodge"

L'ADMAHC intervient depuis 2001 au Cambodge, auprès de l'université de médecine et des sciences de santé et des hôpitaux de Phnom Penh, pour former et encadrer des étudiants et de jeunes médecins. Cette association a déjà réalisé plusieurs projets en eau potable et assainissement soutenus par le fonds eau depuis 2009.

Dans le district de Srey Santhor, le nombre de latrines et de lavabos pour le lavage des mains est insuffisant par rapport au nombre d'établissements scolaires, sanitaires et aux effectifs dans les écoles et au nombre de lits d'hospitalisation et de consultations. Les mesures-barrières préventives sont insuffisantes pour protéger la population. La situation de ce district semble plus grave que la situation mondiale des pays en développement.

Il s'agit d'un projet de construction de latrines et d'installation de lavabos pour les différents établissements sanitaires et scolaires du district de Srey Santhor au Cambodge. Les bénéficiaires du projet seront les 19 241 écoliers et enseignants, ainsi que le personnel soignant et les 2 550 malades hospitalisés.

Le projet est évalué à 79 500 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 55 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 5 000 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportant 50 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

4° - Attribution d'une subvention à l'association Réseau d'expertise pour l'appui au développement (RExAD) pour le projet "Riposte à la Covid-19 Popodara" en Guinée

L'association RExAD regroupe des experts et ingénieurs retraités qui ont souvent fait carrière dans des grands groupes privés spécialisés dans l'exploitation des services d'eau potable et d'énergie. Depuis sa création en 2014, l'association apporte expertise et ingénierie technique à des projets majoritairement portés par des associations de migrants, dont une forte proportion concerne la Guinée et, plus particulièrement, la région de Labé. Le RExAD connaît bien la région pour s'y être rendu plusieurs fois.

Les récentes actualités relatives à la Covid-19 ont montré l'importance d'avoir à disposition de l'eau et du savon pour limiter la propagation du virus ; il en est de même pour bien d'autres maladies. La Commune de Popodara située en Guinée, compte en son sein un grand nombre de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau, à son insuffisance et à l'absence d'installations sanitaires adéquates. Ce nouveau projet a pour ambition de limiter, voire de combattre la propagation de ces maladies.

Le projet consiste à l'installation de lave-mains dans des abris permanents, dans des lieux stratégiques, là où les populations se rassemblent le plus et où souvent l'accès à l'hygiène est difficile. Il s'agit du marché, des écoles, du centre de santé et des mosquées de Popodara en Guinée. Les bénéficiaires de ce projet sont actuellement les 3 500 habitants qui seront au nombre de 4 900 habitants à l'horizon 2030.

Le projet est évalué à 41 309 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 30 350 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 350 €, Eau du Grand Lyon apportant 15 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

5° - Attribution d'une subvention à l'Association des jeunes Guinéens de France (AJGF) pour le projet "Non au Covid-19 à Daralabé" en Guinée

L'AJGF, créée le 1^{er} octobre 1997, a notamment pour objet d'établir une passerelle entre les jeunes Guinéens résidant en France et ceux résidant en Guinée, d'inciter les jeunes Guinéens à s'intéresser aux problèmes ainsi qu'à l'avenir de la Guinée et de participer au développement socio-économique et culturel de la Guinée. Pour le projet d'accès à l'eau de Daralabé, l'AJGF s'appuiera en Guinée sur son représentant sur place, la Fondation El Hadj Oumar Rafiou, qui dispose d'équipes à Conakry et à Daralabé, pour les relations avec l'administration comme avec les divers intervenants locaux sur le projet.

La pandémie de Covid-19 touche actuellement la Commune de Daralabé. Le but du projet est de permettre aux habitants et aux infrastructures publiques de se protéger et de lutter contre la propagation de cette maladie.

Pour cela, après une campagne de sensibilisation, le réseau d'eau potable créé à Daralabé via le fonds eau en 2017 sera complété par la mise en place de lave-mains et de latrines dans les lieux publics. Des pompes manuelles seront installées dans les localités en périphérie de la Commune de Daralabé actuellement non desservies par le réseau existant. Ce projet bénéficiera à 1 600 personnes.

Le projet est évalué à 28 240 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 22 200 €

La contribution demandée à la Métropole est de 11 200 €, Eau du Grand Lyon apportant 11 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

6° - Attribution d'une subvention à l'association Solidarité architecture et développement (SAD) pour le projet "Adduction d'eau potable Covid-19 à Ampefy" à Madagascar

L'association SAD a été créée par 2 architectes, elle se donne les objectifs suivants :

- apporter aux populations défavorisées des pays en voie de développement les moyens nécessaires à leur autosuffisance dans les domaines de la nutrition, la santé, l'éducation et le développement,
- réaliser avec les responsables locaux, dans le monde urbain et rural, les équipements et les constructions tels que : dispensaires, écoles et ateliers de formation professionnelle, adduction d'eau, systèmes d'assainissement.

La zone du projet est située sur la Commune rurale d'Ampefy, région Itasy, située à 120 km environ à l'ouest de la capitale Antananarivo à Madagascar aux abords du lac Itasy. Ampefy est une ville touristique sans eau potable et où la défécation à l'air libre est encore courante. La situation est aggravée par la pandémie de Covid-19 : des équipements en eau potable et assainissement sont impératifs pour le stationnement des taxis-brousse, les lieux de marchés et les infrastructures sportives.

Ce projet vient compléter les travaux d'eau potable pour la Commune rurale d'Ampefy initiés en 2019. Il s'agit du prolongement de la conduite maîtresse de distribution (3,6 km), la réalisation des différentes antennes alimentant 5 fokontany et la mise en place d'un monobloc eau et assainissement et d'un lavoir, dans le centre du bourg d'Ampefy. Ce projet bénéficiera à 6 000 personnes.

Le projet est évalué à 49 282 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 24 650 €

La contribution demandée à la Métropole est de 12 650 €, Eau du Grand Lyon apportant 12 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

7° - Attribution d'une subvention à l'association Santé Mali Rhône-Alpes (SMARA) pour le projet de lutte contre la Covid-19 - Cercle de Niafunké - Région de Tombouctou au Mali

SMARA est une des organisations non gouvernementales (ONG) françaises historiques intervenant au Mali, et ce depuis plus de 30 ans sur le territoire de la région de Tombouctou. C'est un opérateur spécialisé en santé publique en zone rurale. Elle a pour objectif principal d'améliorer les conditions sanitaires de ces populations reculées du nord du Mali. Du fait de son ancrage local très ancien au nord du Mali, elle dispose sur place d'équipes locales de confiance et a su développer un réseau de partenaires diversifié.

Le Mali s'est engagé dans la lutte contre la Covid-19 afin de limiter les dégâts dans un contexte socio-sanitaire déjà précaire. L'Etat du Mali, à travers le ministère de la Santé et des Affaires sociales a élaboré un plan national de lutte contre la pandémie avec des déclinaisons régionales. Ce projet s'inscrit dans l'accompagnement du plan régional de Tombouctou dans la prévention de la dissémination du virus au niveau communautaire et en complément de projets de développement menés par l'association SMARA dans cette même zone.

Ce projet d'actions d'urgence contribuera à la mise en œuvre du plan régional de Tombouctou dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 au niveau du cercle de Niafunké au Mali. Le renforcement des capacités des directeurs techniques des centres de santé communautaires et du personnel du centre de santé de référence sur les signes d'alerte et les mesures de prévention de la Covid-19 sera réalisé formation de 662 relais villageois, sensibilisation dans les villages, dotation en savon, gel hydro alcoolique, masques de protection et autres équipements nécessaires au niveau des centres de santé. Ce projet bénéficiera à 243 000 habitants.

Le projet est évalué à 65 663 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 49 600 €

La contribution demandée à la Métropole est de 10 000 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportant 39 600 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

8° - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD Afrique) pour le projet "Appui aux activités de résilience contre le Covid-19 dans les Communes de Sinthiou Malème et Ndogo Babacar, région de Tambacounda" au Sénégal

L'association ICD Afrique est une ONG créée en 2005, dans les Alpes de Haute Provence par des scientifiques, des enseignants, des éducateurs et des professionnels du développement rural intégré pour soutenir, dans une démarche solidaire et citoyenne, la mise en œuvre de projets de coopération et de développement en Afrique. Son objectif principal est de favoriser le développement économique local. ICD Afrique a mis en place 2 antennes locales : la 1^{ère} en 2006 à Tambacounda au Sénégal et la 2^{ème} en 2009 à Tizi-Ouzou en Algérie. Les antennes ont pour missions l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des projets sur place.

La pandémie de Covid-19 a poussé les autorités sénégalaises à prendre des décisions pour réduire les impacts négatifs de l'épidémie dans un avenir immédiat et à court terme. ICD Afrique s'inscrit dans cette dynamique de lutte contre la pandémie de Covid-19 grâce à sa proximité avec les communautés impactées à travers des actions d'appui en relation avec les comités locaux de gestion des épidémies.

Le projet proposé vient en appui aux activités de résilience contre la Covid-19 dans les Communes de Sinthiou Malème et Ndogo Babacar, région de Tambacounda au Sénégal. Il consiste à réaliser 1 390 ml de réseau avec 5 bornes fontaines et 5 lave-mains automatiques. Offrir 100 kits de produits antiseptiques aux bénéficiaires pour les mesures d'hygiène et délivrer des séances de sensibilisation sur la Covid-19 et le respect des mesures barrières. Ce projet bénéficiera à 1 500 personnes.

Le projet est évalué à 18 708 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 14 550 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 7 050 €, Eau du Grand Lyon apportant 7 500 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

9° - Attribution d'une subvention à l'association Experts solidaires pour le projet "Atténuation des risques épidémiques à Kloto 1" au Togo

L'association Experts solidaires est née du constat que l'expertise était un paramètre incontournable pour le développement des pays les moins avancés. Or, dans l'état actuel de l'aide au développement, cette expertise n'est malheureusement souvent disponible que dans le cadre de projets ou programmes de grande ampleur. Pour pallier à cela, les membres de l'association se sont engagés à mettre à disposition leurs compétences professionnelles, leur expertise au profit d'initiatives de solidarité internationale. Leurs domaines d'intervention sont la sécurité alimentaire, l'habitat et l'urbanisme, l'environnement, l'énergie, l'accès à l'eau et à l'assainissement. L'échange et le transfert de compétences, la non-substitution aux dynamiques locales sont les principes majeurs de leurs interventions, dans une logique d'indépendance et de transparence.

Depuis le 1^{er} cas de Covid-19 au Togo, les cas de personnes atteintes augmentent progressivement. Au 31 mai 2020, le pays a enregistré 422 cas dont 13 décès. Carrefour commercial régional, Kpalimé accueille chaque jour de nombreux vendeurs et acheteurs venus des villages voisins et frontaliers, ce qui en fait un centre de propagation potentiel. La ville manque de points publics d'accès à l'eau potable et le prix de la revente n'est pas régulé, ce qui fait que les habitants aux bornes fontaines payent 1 000 FCFA/m³, soit 3 fois plus cher que ceux qui ont un compteur. Les gestes barrières sont encore peu adoptés par la population alors que le pic de la maladie sera attendu dans quelques mois. Les fontainiers ne sont pas non plus formés aux mesures et messages de prévention.

Face à la faible couverture de Kpalimé au Togo par le service d'eau potable et la forte circulation des personnes dans la ville, il y est proposé une série d'actions pour limiter la propagation du virus Covid-19. Ces actions sont de 5 types : formation et sensibilisation, fourniture de matériel venant appuyer la sensibilisation, régulation du prix de revente de l'eau aux bornes fontaine, extension du réseau d'eau potable et construction de bornes fontaine. Ces actions bénéficieront aux habitants et voyageurs de la commune de Kloto 1, soit environ 30 000 personnes.

Le projet est évalué à 78 800 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 56 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 5 000 €, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportant 51 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

10° - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra pour le projet "La riposte Covid dans la Région Haute Matsiatra" à Madagascar

La Région Haute Matsiatra est en coopération décentralisée avec la Métropole depuis 2006. Elle est chargée du développement général du territoire régional en lien avec les différents services déconcentrés de l'État. Plus particulièrement, la Région finance des infrastructures au niveau de l'éducation, des routes, des équipements sanitaires, des ouvrages et équipements agricoles. Elle assure également la mission de coordination des activités autour de la sécurité. La Région n'a pas la compétence eau et assainissement, mais dans le cadre de sa coopération décentralisée avec la Métropole, elle a déjà mis en œuvre de nombreux programmes sur le secteur, en appui aux communes maîtres d'ouvrage. Depuis 2006, 3 programmes de coopération décentralisée se sont succédés (AGIRE, CAP'Eau, et Eaurizon) et une cinquantaine de réseaux d'eau et d'ouvrages d'assainissement a été réalisée.

La crise Covid touche Madagascar et la Région Haute-Matsiatra depuis fin mars. La Région a mené des actions d'urgence (confinement, désinfection, fourniture de matériels et intrants, etc.) puis a structuré sa riposte Covid dans un plan de réponse sectoriel eau, assainissement et hygiène. Ce plan intègre des activités à court et moyen termes.

La présente demande vise à compléter le programme Eaurizon mené sur la Région Haute-Matsiatra par la direction eau et déchets avec une composante riposte Covid. Le projet vise à alimenter en eau des écoles et quartiers de 2 communes urbaines à savoir Fianarantsoa et Ambalavao. De plus, 5 blocs sanitaires (points d'eau, latrines, douches) seront construits sur les Communes d'Ambalavao, Sahambavy, Ankaramena, Ambalakely. Le projet permettra d'améliorer les conditions sanitaires des populations cibles. Un volet de renforcement des capacités des collectivités et délégataires est également prévu. Les réhabilitations, extensions et mises en place de nouveaux points d'eau profiteront à 5 169 habitants et 3 372 écoliers. Concernant les blocs sanitaires, il est estimé que le nombre d'usagers réguliers sera environ de 100 personnes par jour par bloc, soit donc un total de 500 personnes/jour.

Le projet est évalué à 179 267 € et la participation sollicitée auprès du Fonds solidarité eau s'élève à 164 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 164 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 114 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2020 d'un montant de :

- 25 000 € au profit de l'association Amitié et développement pour le projet "Covid-19 Burkina Tenkodogo" au Burkina Faso,

- 19 750 € au profit de l'association Kynarou pour le projet "Stop Covid" - Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'hygiène en milieu scolaire en riposte à la Covid-19 dans la ville de Bobo-Dioulassou au Burkina Faso,

- 5 000 € au profit de l'association ADMAHC pour le projet "Les mesures barrières préventives du Covid-19" au Cambodge,

- 15 350 € au profit de l'association Réseau d'expertise pour l'appui au développement (RExAD) pour le projet "Riposte au Covid-19 Popodara" en Guinée,

- 11 200 € au profit de l'Association des jeunes Guinéens de France (AJGF) pour le projet "Non au Covid-19 à Daralabé" en Guinée,

- 12 650 € au profit de l'association SAD pour le projet "Adduction d'eau potable Covid-19 à Ampefy" à Madagascar,

- 10 000 € au profit de l'association SMARA pour le projet de lutte contre la Covid-19 - Cercle de Niafunké - Région Tombouctou au Mali,

- 7 050 € au profit de l'association ICD Afrique pour le projet "Appui aux activités de résilience contre le Covid-19 dans les Communes de Sinthiou Malème et Ndogo Babacar, région de Tambacounda" au Sénégal,

- 5 000 € au profit de l'association Experts solidaires pour le projet "Atténuation des risques épidémiques à Kloto 1" au Togo,

- 164 000 € au profit de la Région Haute-Matsiatra pour le projet "La riposte Covid dans la Région Haute-Matsiatra" à Madagascar,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse une subvention de fonctionnement de 114 000 € au titre du projet "La riposte Covid dans la Région Haute Matsiatra" à Madagascar,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 275 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2020 – chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 225 300 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 49 700 €.

4° - La recette correspondante à hauteur de 114 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau :

- exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 57 000 €,

- exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 57 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.